était tombée dans un ruisseau, s'était essuyée avec son mouchoir et elle aurait été obligée de coucher une nuit à la belle étoile sans l'obligeance d'une femme qui la recueillit. Les voisins se sont plaints de ces agissements et Mme Vandeplasse est condamnée à trois jours de travail.

Faire du pâté avec les chairs de son beau-frère est un fait qui ne se voit pas tous les jours. Les frères Vanboxelaere ne vivent pas en bonne intelligence avec leur beau-frère et en effet, Gustave a maltraité Auguste Delamayeur en lui disant qu'il ferait du pâté avec lui et Léopold lui a donné dès le soir même des coups de poings. Gustave est condamné à cinq francs et Léopold à trois jours de travail et aux dépens.

Wattrelos.— Nous avons dit qu'une rixe avait éclaté, dimanche, entre deux voisins, au hameau du *Laboureur*, et que M. Emile Pru avait été arrêté à la suite de cette affaire. M. Emile Pru a été seulement l'objet d'un procès-verbal, et non pas arrêté.

— *Une descente du parquet.* — On se rappelle la descente du parquet il y a quelques semaines, à Roubaix, au sujet du vol de 17.000 francs commis chez les frères Tiberghien au Pile. Un sieur Goethaels, inculpé dans cette affaire, avait été amené de Lille comme faisant partie de la bande Vanremoortère et il était de plus inculpé de vol d'effets d'habillement commis il y a quelques mois à Wattrelos.

M. du Liscouët, juge d'instruction, a fait également mercredi, dans la journée, une descente à Wattrelos, et il avait amené avec lui le sieur Goethaels, dont nous avons parlé.

Après un examen des lieux, M. du Liscouët est reparti pour Lille après avoir obtenu des aveux de Goethaels.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Les personnes désirant faire partie d'une société libre, de secours et de chant, sont priées de bien vouloir se trouver dimanche prochain 13 janvier, à 7 heures 1/2 du soir, à l'estaminet H. Merlin, rue Cugnot, à l'Epeule, afin de former un bureau provisoire et d'établir les bases de la société, dont la devise sera : *Plaire et secourir.* »

CARTES VISITES. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes-visites et cent enveloppes. (Voir 4e page).

Les arbres fruitiers. — Les personnes qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du **« Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

AVIS IMPORTANT. — La **Maison SONNEVILLE** est la seule qui, par des procédés spéciaux, teint les étoffes de laine noire, châles longs de deuil, **en toutes nuances.** S'adresser à la succursale : **11, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.** 34526

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de notre quatrième page intitulée : *Très jolie maison à louer.* 36421—18577

AVIS

La Chambre de Commerce, ayant pris l'initiative d'une exposition collective des produits de l'Industrie roubaisienne, comprenant les tissus de toute espèce, les laines peignées et filées, les filés de coton, etc., prie Messieurs les Industriels, qui seraient disposés à lui prêter leur concours de vouloir bien en donner avis dans le plus bref délai, avant le 15 janvier autant que possible, au Secrétariat de la Chambre (Bibliothèque publique, rue Neuve, 3).

Cette exhibition collective n'entraîne aucun frais pour les exposants: la Chambre de Commerce prend à sa charge l'emplacement, le transport, l'installation, la représentation et les mesures de conservation. Les exposants pourront apposer sur leurs produits des étiquettes portant leur nom et raison sociale, sans toutefois participer individuellement au concours, toute récompense qui serait obtenue devant s'appliquer à la *collectivité de Roubaix.*

La Chambre de Commerce espère que Messieurs les Industriels voudront bien l'aider à rendre cette installation aussi belle et aussi complète que possible, afin que la vieille réputation de la fabrique de Roubaix conserve le rang qu'elle occupe si avantageusement dans le monde des affaires.

Le Président, **H. MATHON.**

TOURCOING

Le banquet annuel du *Cercle littéraire* a eu lieu mercredi soir, au cercle St-Joseph.

Une magnifique table de cinquante couverts avait été dressée dans la grande salle. Tous les membres du cercle, quelques fondateurs et invités prenaient place à ce « grandissime festin des doctes et gentils compaignons, amys des belles lestres. » M. l'abbé Ducoulombier, directeur honoraire et M. l'abbé Bonnet, le directeur actuel, avaient bien voulu assister à ces agapes fraternelles dans lesquelles la plus grande cordialité et la plus franche gaieté n'ont pas cessé un instant de régner.

Les organisateurs avaient eu l'excellente idée de donner un cachet littéraire à la rédaction même du menu. C'était un charmant petit chef-d'œuvre d'humour, entièrement composé d'extraits des œuvres de Rabelais, tous parfaitement adaptés à la circonstance.

Il avait été aussi affecté à chaque convive des devises où pétillait toujours cet esprit français qui excite le bon rire.

Des toasts ont été portés à M. l'abbé Ducoulombier, à M. l'abbé Bonnet, aux anciens présidents, au président actuel, à la prospérité du Cercle, et les vivats les plus chaleureux n'ont pas manqué.

En somme, fête charmante et des mieux réussies sous tous rapports.

Le Cercle donnera, croyons-nous, une séance solennelle vers la mi-carême; cette séance promet d'être très intéressante.

Un marchand ambulant, J.-B. Blosse, en logement à la *Botte de Paille*, faisait du tapage mercredi soir vers 6 heures, dans l'estaminet, et insultait le cabaretier et les consommateurs. Un agent fut requis, mais notre ivrogne devint furieux lorsqu'il aperçut le représentant de l'autorité, qu'il insulta grossièrement.

Blosse a été mis en état d'arrestation.

Vol d'une charrette au Blanc-Seau. — M. Charles Brabant, charpentier demeurant rue de Wasquehal, au Blanc-Seau, remisa mardi dernier une petite charrette à bras d'une valeur de 150 francs, devant la porte de son atelier. Vers 6 heures du soir, en ayant besoin, M. Brabant fut fort étonné de voir qu'elle avait disparu.

Auteur inconnu.

Une petite gourmande.— Une écolière de 11 ans, Louise Bloch, demeurant rue de la Malcense, s'est introduite chez une dame B..., boulangère, et a fait main basse sur des gauffrettes qui se trouvaient à l'étalage. La police n'a pas arrêté la jeune voleuse mais les parents veulent absolument la mettre dans une maison de correction à cause de ses mauvais penchants.

Un « logeur » peu commode. — Charles Paternotte, plafonneur, demeurant rue des Cinq-Voies, est venu se plaindre à la police d'avoir été battu par son logeur, jeudi, à une heure de l'après-midi.

La gendarmerie a arrêté un déserteur, nommé Delattre Joseph, 26 ans, né à Flers (Nord), affecté au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, il était de la classe 1887, et était passé en Belgique, au moment du tirage au sort. Il était expulsé de la Belgique au moment de son arrestation.

Halluin. — *Les déclarations des étrangers.* — La liste des déclarations des étrangers domiciliés ou résidant à Halluin a été close le 31 décembre 1888. Deux mille cent soixante étrangers ont été inscrits.

On voit figurer (Belges) 2190 hommes de 17 à 45 ans, 1339 hommes du dessus de cet âge, 7.637 femmes et enfants, ainsi que un Suisse et un Hollandais âgés de 18 et 45 ans.

Le dernier recensement accusant à Halluin une population totale de 14.678 habitants, il résulte de la statistique reproduite plus haut, que les étrangers se trouvent ici dans la proportion de plus de trois sur quatre habitants et composent donc plus des trois quarts de la population.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.— **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

LILLE

Le car de Lille à Marcq. — Nous recevons des riverains de la route de Lille à Tourcoing une nouvelle et très longue protestation contre le fonctionnement au moyen de la vapeur de la ligne des tramways.

Le syndicat des riverains termine en invitant les habitants des communes intéressées à continuer leur protestation pour obtenir le remplacement de la vapeur par des chevaux.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Sénéchal, vicaire à Caudry, est transféré à Fives-Lille; M. Demory, vicaire à Hergnies, est transféré à Estrées ; M. Vautier, vicaire à Avesnes-les-Aubert, est transféré à Hernies; M. Duriez, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Avesnes-les-Aubert ; M. Tison, vicaire à Lille (La Madeleine), est transféré à Hergnies.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand Théâtre. — *L'Africaine.* — Si le livret de M. Scribe est faible, la partition est certes une des plus belles qu'ait produites le génie de Meyerbeer. Il l'écrivit vers 1837 ou 1838, c'est-à-dire peu de temps après cette soirée mémorable du 29 février 1836 qui vit le triomphe des *Huguenots*. Au moment où l'*Africaine* était à peu près terminée, Scribe offrit à Meyerbeer le livret du *Prophète* dont le titre primitif était les *Anabaptistes*.

Séduit par ce poème, l'illustre auteur de *Robert* se mit à l'œuvre sur le champ et laissa l'*Africaine* dans ses cartons. Plusieurs considérations l'empêchèrent ensuite de donner cette œuvre à l'Opéra. L'*Africaine* ne fut représentée qu'après la mort du maître. Si Meyerbeer eût été là, s'il eut pu suivre les études de ses interprètes, il aurait probablement modifié sa partition: il l'aurait fondue, resserrée. « Ah! si Meyerbeer était là ! » on n'entendait que cette exclamation à l'Opéra pendant qu'on répétait l'*Africaine*.

Quoiqu'il en soit et malgré l'absence de l'auteur au moment décisif, l'œuvre posthume de Meyerbeer est digne de lui. Certaines pages même sont incomparables. L'illustre compositeur connaissait admirablement son époque et ses contemporains; il a trouvé, dans la souplesse de son génie le secret de les charmer et de les émouvoir. Peut-être l'auteur du *Prophète* redoutait-il un peu trop l'opinion publique. C'était pour lui un souci constant. « Je suis un vieux parapluie sur lequel il pleut depuis un demi-siècle, disait le prince de Talleyrand ; que me font quelques gouttes de plus ou de moins ! »

Meyerbeer n'était pas de cette école ; c'était un timide. Il n'avait pas la désinvolture du célèbre négociateur de Tilsitt et de Vienne, lequel était bien de ce charmant dix huitième siècle, dont nous avons pu reprendre certaines modes, mais dont nous n'avons ni la légèreté, ni l'esprit. Meyerbeer, du reste, aimait le succès. Il accordait un haut prix aux grandes relations et aux distinctions honorifiques. La première décoration qu'il reçut, — un ordre danois, je crois — lui causa une satisfaction un peu puérile pour un si grand esprit. « Sans être plat ni obséquieux, a dit M. Blaze de Bury, Meyerbeer se plaisait au commerce des grands. »

Le premier acte de l'*Africaine* est une véritable merveille. La romance d'Inès — si jolie pourtant — est effacée par la scène suivante : la délibération du grand conseil de Portugal sur les offres de Vasco de Gama. Or, rien n'est plus froid qu'une délibération politique. Mettre en musique la séance d'un Sénat quelconque! Voilà une tâche qui aurait découragé les plus hardis et les plus habiles, mais elle n'a point effrayé Meyerbeer et lui a même valu un triomphe aussi éclatant qu'inespéré.

L'illustre maître a su rendre, en effet, cette délibération vivante et animée, il a su indiquer avec un art merveilleux toutes les phases de la discussion. Le va et vient entre le chant et l'orchestre et la phrase thématique du *Chœur des Evêques* caractérise les oscillations de la majorité avec autant de bonheur que d'ingéniosité. Si beau que soit ce premier acte, il n'est point supérieur au second: la berceuse de Sélika, l'air de Nelusko et le septuor sans accompagnement sont des pages superbes. Le troisième acte est plus vide. Comment ne pas retomber quand on s'est élevé si haut du premier coup d'aile ? En revanche, le quatrième acte est admirable d'un bout à l'autre; la marche indienne et l'air du ténor sont d'une très belle facture. Quant au grand duo de Vasco et de Selika, c'est une page digne du quatrième acte des *Huguenots*,— ce qui n'est pas peu dire! On a prétendu que ce duo rappelait le duo de Raoul et de Valentine. Il me semble pourtant que celui-ci est aussi dramatique que celui-là l'est peu. Je ne vois guère d'analogie que dans les phrases : *O ma Selika* et *Tu l'as dit : oui, tu m'aimes* où le maître a trouvé des accents si humains.

Le rôle de Vasco fut créé par un ténor insuffisant qui était, d'ailleurs, un comédien détestable : M. Naudin; mais Meyerbeer avait exprimé, dans son testament, le désir que cet artiste fût son interprète et Madame Meyerbeer, voulant observer pieusement les instructions de son illustre époux, exigea du directeur de notre première scène lyrique l'engagement de M. Naudin. Ce dernier exploita, du reste, cette situation et se fit payer en conséquence. Il n'eut aucun succès et fut remplacé par Villaret.

Meyerbeer, qui n'oubliait rien, avait indiqué cet artiste comme suppléant. L'éditeur Brandus conserve soigneusement une lettre de Meyerbeer, qu'il a bien voulu me montrer, et dans laquelle le maître indiquait un changement à l'air du quatrième acte, dans le cas où Villaret reprendrait le rôle.

M. Merrit a vaillamment chanté hier la partie de Vasco. On ne dira pas de lui que c'est un brûleur de planches, mais il possède toujours sa voix solide et il va jusqu'au bout d'une partition.

Quant au rôle de Selika, Meyerbeer l'avait destiné à Sophie Cruvelli — une des plus pathétiques Valentines qui se soient fait entendre à l'*Opéra* ; mais la cantatrice ayant épousé le baron Vigier, dut quitter la scène.

Cette retraite prématurée fut une des causes qui retardèrent l'apparition de l'*Africaine*, le maître ne pouvant se résoudre à accepter une autre Selika. Je me rappelle avoir lu, à ce propos, je ne sais plus où, une assez curieuse anecdote. Un soir que Meyerbeer dînait en brillante compagnie chez le duc de Morny, le ministre qui connaissait les regrets du grand compositeur, dit négligemment à son voisin : « Vous savez que le baron Vigier s'est ruiné à la Bourse ? » Meyerbeer bondit sur sa chaise. « Alors, s'écria-t-il, la Cruvelli rentre au théâtre ? » Lorsqu'il sut que M. de Morny lui avait fait une plaisanterie, il lui en garda longtemps rancune.

Ce fut Mme Sass qui créa le rôle de Selika, lorsque l'*Africaine* fut représentée pour la première fois (avril 1865) c'est-à-dire onze mois après la mort de Meyerbeer. Elle y fut acclamée.

Mme Laville-Ferminet, qui a tenu hier ce rôle, un des plus lourds du répertoire, y a trouvé un de ses plus beaux succès. Elle a notamment fort bien chanté sa berceuse, mais j'aurais souhaité qu'elle traduisît avec moins de vigueur et plus de tristesse la belle phrase de cette page : *Hélas ! hélas ! mon cœur faiblit !...* Il y a là un abandon douloureux, un morne chagrin, et non une déclaration énergique. Mme Bloch a joué fort agréablement le joli rôle d'Inès.

Quant à M. Soum (Nelusko), il a de superbes notes, et c'est un artiste consciencieux ; mais vraiment il se drape trop. il est trop uniformément farouche Je veux bien que Nelusko soit un monsieur pas commode, mais il ne doit pas se livrer à une gymnastique d'assouplissement; il y a temps pour tout!

George Douëssant.

« **Grande Fanfare** ». — Voici le programme d'une soirée intime offerte par la *Grande Fanfare*, à ses membres honoraires, le dimanche, 13 janvier, à sept heures du soir, dans le local de la société, Hôtel des Pompiers :

Première partie : 1. Ouverture, *Grande Fanfare*; 2. Romance pour ténor, Grumiaux; 3. Air varié de trombone, V. Bataille; 4. *Le Sacrifice d'Abraham*, romance pour baryton, Vangausen; 5. *Perlette*, polka pour piston, L. Defrance; 6. Chansonnette comique, Demartelaere.

Deuxième partie : 1. Fantaisie, *Grande Fanfare*; 2. *L'Esclave Nègre*, romance pour baryton, Vangausen; 3. Air varié pour piston, L. Defrance; 4. Monologue, Delescluse; 5. Romance pour ténor, Grumiaux; 6. Chansonnette comique, Demartelaere.

Le piano sera tenu par Mlle Quivy.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du jeudi 10 janvier

Arrêt

La seconde chambre de la Cour d'appel a rendu aujourd'hui son arrêt dans l'intéressante affaire dont nous avons rendu compte il y a quinze jours, entre MM. Ségala-Lucchini et Cie de Milan et la Cie du chemin de fer du Nord.

La fin de non-recevoir opposée par celle-ci et basée sur la prise de livraison, avec paiement des frais de transport, par M. Antognini de Chiasso (Suisse), est déclarée recevable, bien qu'elle soit soulevée pour la première fois en appel et ne l'ait pas été en première instance.

Mais, d'un autre côté, la Cour la considère comme mal fondée. En effet, si les Compagnies de chemin de fer ont eu raison de ne point faire passer la frontière à la marchandise, à cause de la surélévation du tarif douanier italien, elles sont en faute d'avoir conservé cette marchandise à Modane, du 1er au 15 mars, sans aviser personne.

Lorsque MM. Ségala-Lucchini et Cie ou, pour eux, MM. Lestienne frères de Roubaix, enfin prévenus, donnèrent l'ordre de réexpédition, cette réexpédition fut précédée de protestations et réserves pour le retard, qui rendaient inutiles leur renouvellement lors de la réception des tissus à Chiasso. Elles écartent l'application de la fin de non-recevoir de l'art. 105 du Code de commerce français et de l'art. 45 de la loi fédérale Suisse.

Les dommages-intérêts que le tribunal de commerce de Roubaix a accordés à MM. Ségala-Lucchini et Cie sont, toutefois, exagérés. La Cour les réduit à la somme de 790 fr., en condamnant le chemin de fer du Nord à tous les dépens, même d'appel, au besoin à titre de supplément de dommages-intérêts.

Voici le vrai, le seul remède contre les douleurs

Brecey (Manche), le 19 novembre 1888. — Mon genou était enflé gros comme la tête, à la première friction que je fis avec le **Baume Victor**, à 2 fr. le flacon, il se mit à désenfler; à la troisième friction l'enflure et la douleur avaient complètement disparu. C'était *un rhumatisme goutteux* dont je souffrais *depuis 15 ans*. Je garde le restant du flacon pour m'en servir en cas de besoin.

(Sig. lég.) Louis Le François.

A M. Hertzog, ph., 28, rue de Grammont, Paris. 18587d

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille FOVEAU-PIEDANNA qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Emilie-Marie-Joseph PIEDANNA, teinturière, veuve en premières noces de M. Alexandre VINCRE, et en secondes noces de M. Henri FOVEAU, décédée à Roubaix, le 8 janvier 1889 dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 11 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 12 dudit mois, à 10 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannes, 40 (boulevard Beaurepaire)

Les amis et connaissances de la famille SCRÉPEL et JOIRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Jeanne Marie-Joseph JOIRE décédée le mercredi 9 janvier 1889, dans sa 86e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 12 courant, à 9 heures 1/4 aux Vigiles des Morts, qui seront chantées le même jour, à 3 heures 1/2 du soir, et aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le lundi 14 dudit mois, à 10 heures 1/2 du matin, en l'église Saint Christophe, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 53, à Tourcoing, 18590

Les amis et connaissances de la famille BOURY-CARPENTIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Théophile-Vindicien BOURY, décédé à Roubaix, le 10 janvier 1889, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 14 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Béthune, 7.

Les amis et connaissances de la famille DECROLY-GEVERS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Elise Ursule DECROLY, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1889 à l'âge de 1 an et 1 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le samedi 12 courant, à 3 heures, en l'église Saint-Joseph à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Chaussée, 4.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le mardi 15 janvier 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Coralie LEURIDAN épouse de M. Jean-Baptiste DUQUENNOY, décédée à Roubaix, le 12 décembre 1888, dans sa 25e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 14 janvier 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri MARISSAL, époux de Dame Clémence BAYAYE, décédé à Roubaix, le 8 décembre 1888, à l'âge de 60 ans et 5 mois, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

Le conte des Rois Mages

Les trois rois mages, Balthazar, Melchior et Gaspard, portant l'encens et la myrrhe, étaient partis à la recherche de l'enfant Jésus, mais comme ils ne connaissaient pas bien le chemin de Bethléem, ils s'étaient égarés en route et, après avoir traversé une forêt profonde, ils arrivèrent à la nuit tombante dans un village du pays de Langres. Ils étaient las, ils avaient les bras coupés à force de porter les vases contenant les parfums destinés au fils de Marie et, de plus, ils mouraient de faim et de soif. Ils frappèrent donc à la porte de la première maison du village, pour y demander l'hospitalité.

Cette maison, ou plutôt cette hutte, située presque à la lisière du bois, appartenait à un bûcheron nommé Denis Fleuriot qui y vivait fort chichement avec sa femme et ses quatre marmots.

Elle était bâtie en torchis avec une toiture de terre et de mousse à travers laquelle l'eau filtrait les jours de grande pluie.

Les trois rois, vannés de fatigue, heurtèrent à la porte, et quand le bûcheron l'eut ouverte, prièrent qu'on voulût bien leur donner à souper et à coucher.

— Hélas! braves gens, répondit Fleuriot, je n'ai qu'un lit pour moi et un grabat pour mes enfants, et quant à souper, nous ne pouvons vous offrir que des pommes de terre cuites à l'eau et du pain de seigle. Néanmoins, entrez, et si vous n'êtes pas trop difficiles, on tâchera de vous arranger.

Ils entrèrent donc. On leur servit des pommes de terre qu'ils dévorèrent de grand appétit, et le bûcheron et sa femme leur cédèrent leur lit, où ils dormirent à poings fermés, sauf Gaspard qui aimait ses aises et qui se trouvait fort à l'étroit entre le gros Balthazar et le géant Melchior.

Le lendemain matin, avant de se remettre en route, Balthazar, qui était le plus généreux des trois, dit à Fleuriot.

— Je veux vous donner quelque chose pour vous remercier de votre hospitalité.

— Nous vous l'avons offerte de bon cœur, mais nous ne nous attendons à rien, braves gens! répondit le bûcheron en tendant la main tout de même.

— Je n'ai pas d'argent, reprit Balthazar, mais je veux vous laisser un souvenir qui vaudra mieux.

Il fouilla dans sa poche et en tira une petite flûte d'Orient qu'il présenta à Fleuriot, et tandis que celui-ci, un peu déçu, faisait la grimace, il continua :

— Si vous formez un souhait en jouant un air sur cette flûte, il sera immédiatement exaucé. Prenez, n'en abusez pas, et ne refusez jamais l'aumône ni l'hospitalité aux pauvres gens.

***

Quand les trois rois eurent disparu au tournant du chemin, Denis Fleuriot dit à sa femme, en soupesant dédaigneusement la petite flûte dans sa main :

— Ils auraient pu nous faire un cadeau moins bête que ce flageolet; néanmoins, je vais tout de même essayer de flûter pour voir s'ils ne se sont pas moqués de nous.

Alors il s'écria :

— Je voudrais avoir pour notre déjeuner du pain blanc, un pâté de venaison et une bonne bouteille de vin !

Puis il joua sur la petite flûte un air du pays, et tout d'un coup, à son grand ébahissement, il vit sur la table, couverte d'une fine nappe blanche, le pain, le vin et le pâté demandés.

Dès qu'il fut certain du pouvoir de sa flûte, il ne s'en tint pas là, comme bien vous pensez, et il demanda tout ce qui lui passa par la tête. Il flûtait du matin au soir. Il eut des habits neufs pour sa femme et ses enfants, de l'argent de poche, une table abondamment servie, et comme il lui suffisait de souhaiter une chose pour l'avoir aussitôt, il devint en peu de temps un des richards du canton. Alors, à la place de sa hutte à demi effondrée, il fit construire un superbe château qu'il remplit de meubles précieux et de tapisseries, et le jour où la construction et l'ameublement furent achevés, il donna une grande fête pour inaugurer sa nouvelle demeure.

Autour d'une table richement servie, étincelante d'argenterie et de lumière, il avait réuni tous les gros bonnets de l'endroit. Lui-même se tenait au haut bout avec sa femme parée comme une châsse, tandis que des musiciens installés dans une galerie supérieure régalaient les convives de leurs joyeux airs. Afin que le festin ne fût pas troublé, il avait ordonné à ses gens de ne laisser sous aucun prétexte les fâcheux et les mendiants entrer dans la cour, et même il avait préposé à la porte deux grands diables de valets armés de bâtons, qui avaient pour consigne d'écarter tous les loqueteux et porteurs de besace des environs.

Aussi, sûrs de n'être pas dérangés, les invités s'en donnaient à cœur-joie, jouant des mâchoires, humant le bon vin et s'ébaudissant à ventre déboutonné.

***

Or, ce soir là, les trois mages, ayant déposé leurs présents au pied de l'enfant Jésus, revenaient de Bethléem. En traversant la forêt, ils reconnurent le village où ils avaient couché, virent le château tout illuminé, et Gaspard dit en goguenardant à Balthazar :

— Je serais curieux de savoir si notre homme n'a pas mésusé de sa petite flûte et si, depuis qu'il est riche, il a tenu sa promesse d'être doux envers le pauvre monde.

— Voyons, répondit laconiquement Balthazar :

Ils s'accoutrèrent en mendiants, changèrent leurs belles robes contre des haillons et se présentèrent à la porte du château en demandant l'hospitalité pour la nuit ; mais on les reçut fort mal, et comme ils insistaient, menant grand bruit, Fleuriot mit la tête à la fenêtre et, apercevant des mendiants, commanda qu'on lachât les chiens à leurs trousses, de sorte qu'ils détalèrent au plus vite, non sans avoir les jambes fort endommagés.

— Je m'en étais douté! maugréa le sceptique Gaspard, qui avait été mordu au mollet.

— C'est bon, répliqua le géant Melchior, il ne l'emportera pas en paradis!... Il saura ce que pèse la rancune des rois mages!...

Cependant les convives continuaient à banqueter joyeusement, on était arrivé au dessert, et Fleuriot, un couteau à la main, était en train de découper une colossale brioche, quand on entendit dans la cour les grelots d'une chaise de poste traînée par quatre chevaux fringants, carapaçonnés d'or. Fleuriot mit de nouveau le nez à la fenêtre et, voyant qu'il lui arrivait de nobles invités, ordonna qu'on les fit monter en toute hâte. Lui-même vint avec un flambeau les recevoir à la porte de la salle. Alors on vit entrer les trois rois mages en pompeux appareil, couronne en tête, vêtue de pourpre et de pierreries. Fleuriot, qui avait reconnu ses anciens hôtes, fit bonne contenance et, avec force solutations, les pria de prendre place à table.

— Merci! dit Balthazar sèchement, nous ne mangeons pas chez un homme qui reçoit si mal les pauvres gens.

— Je vous fais compliment de la façon dont vous tenez vos promesses ! cria Melchior de sa grosse voix.

— Ah! tu lâches tes chiens sur les mendiants! ajouta Gaspard en se tâtant la jambe; attends, je vais te jouer un air que tu ne connais pas encore!...

Et tirant de sa poche une petite flûte pareille à celle qu'on avait donnée à Fleuriot, il la fit résonner terriblement. En un clin d'œil, la table, les convives, le château s'évanouirent, et le bûcheron se retrouva, seul et nu, sur la lisière du bois, devant sa hutte en ruines, avec sa femme et ses enfants en haillons.

— Heureusement il me reste ma flûte ! songea-t-il,

Mais il eut beau fouiller ses poches percées; le talisman avait disparu avec les rois mages.

***

Et c'est depuis ce temps qu'on a coutume, lorsqu'on coupe le gâteau des rois, de mettre soigneusement de côté la part des pauvres.

ANDRÉ THEURIET.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Mme la comtesse de Moltke

Mme la comtesse de Moltke-Hatsfeldt, femme du ministre de Danemark à Paris, est morte hier soir, dans son hôtel de la rue Léonard-de-Vinci.

Mme la comtesse de Moltke était née Anne-Marie Hutton.

Elle était sœur du major Goudon Hutton et belle-sœur de M. Robert Sager, chambellan du roi de Suède et de Norwège.

La défunte était célèbre par son esprit et sa beauté.

La question des eaux d'égoût

Versailles, 11 janvier. — Le conseil général de Seine-et-Oise a pris aujourd'hui relativement au déversement des eaux d'égoût à Achères, une délibération dont voici les principaux passages :

« Considérant qu'il est sans précédent qu'un département français, qu'une ville de France ait jamais eu la puissance d'obtenir des pouvoirs publics qu'on lui sacrifiât une contrée voisine parce que ce sacrifice lui était commode ou profitable;

. . . .

» Considérant que, depuis douze ans, les pouvoirs publics ont reculé devant l'adoption d'une pareille mesure et qu'elle ne saurait aujourd'hui s'expliquer que par la condescendance où la faiblesse que le gouvernement semble manifester pour les exigences de la ville de Paris ;

» Considérant cependant qu'une mesure aussi injuste que celle qui est en ce moment soumise au Sénat présente un double inconvénient qui, dans la crise politique subie en ce moment par la République, a un caractère exceptionnel de gravité;

» Qu'en effet sans apporter de satisfaction aux habitants de Paris et sans les mettre à l'abri des dangers que peut présenter l'exécution du projet, cette mesure peut avoir pour effet de mécontenter et d'aliéner des populations jusque-là dociles et dévouées, qui croyaient pouvoir compter sur une protection égale pour tous les citoyens français ;

» Considérant que ce sentiment, que la province ne peut compter sur la protection du gouvernement et, n'a à faire fonds que sur elle-même lorsque ses intérêts sont en lutte avec ceux de Paris, s'est déjà manifesté et qu'il est profondément regrettable qu'un projet de loi vienne développer et, en quelque sorte, justifier ce sentiment ;

» Considérant que dans ces circonstances il y a encore lieu d'espérer que le Sénat, représentant de la France entière, ne voudra pas s'associer à une mesure aussi inique qu'impolitique,

» Proteste avec énergie contre le projet de déversement des eaux d'égout dans le département de Seine-et-Oise, et rejette sur qui de droit la responsabilité des conséquences, quelles qu'elles soient, que pourrait produire l'état d'exaspération des populations sacrifiées. »

» Le préfet ayant demandé la suppression de certains mots se trouvant dans les considérants du vœu voté par le conseil général, le conseil, après avoir voté quatre articles, a maintenu, à l'unanimité, le texte primitif.

Attentat contre un prêtre

Troyes, 11 janvier. — Une tentative d'assassinat a été commise hier sur un prêtre. L'abbé Maréchaux, professeur au collège de Saint-Bernard, passait dans la rue de Paris où il allait rendre visite à son père, quand il fut assailli par derrière, par un individu qui lui asséna un violent coup de bâton sur la tête.

Le prêtre tomba la face contre terre, la tête fendue, perdant du sang en abondance ; on espère néanmoins le sauver. Les personnes présentes ont arrêté l'auteur de ce crime. C'est un vagabond nommé Renaud, âgé de cinquante ans.

Il prétend avoir été rencontré dans la ville par un prêtre de belle prestance et avoir été bousculé par celui ci. Il dit qu'ayant ensuite rencontré un autre prêtre, l'idée de se venger lui est venue aussitôt. Il est bon d'ajouter que le curé Maréchaux est chétif, ce qui a donné du courage au lâche agresseur.

Une condition essentielle pour se bien porter, c'est d'avoir le ventre libre. Les clients du Dr *Franck* le savent bien, grâce aux *Grains de Santé*, mais aussi se méfient-ils des contrefaçons en demandant les *Véritables*, avec l'étiquette en 4 couleurs (1 fr. 50 la 1/2 boîte). 18585d

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

CRÉDIT LYONNAIS
ROUBAIX, 2, rue de la Gare, ROUBAIX
TOURCOING, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville
Le Crédit Lyonnais ouvre des comptes-courants et escompte les effets de commerce à des conditions très réduites. 34919—17984

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Spécialement :
VOIRIE. Pavages, Sables et Graviers
Terrassements pour nivellements avec grand matériel
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
BATIMENT. Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

REPUBLIQUE ARGENTINE
GOUVERNEMENT DE CORRIENTES
EMPRUNT 6 0/0 de 25.000,000 fr. (Loi du 22 Août 1888)
50,000 obligations de fr. 500 ou l. st. 20
Remboursables à Paris, Bruxelles et Londres
en 33 ans *ou plus tôt*
Tirages : Juin-Décembre — Remboursement : Janvier-Juillet
Revenu annuel : 30 fr. ou 1 l. st 4 sh.
Payables semestriellement (Janvier-Juillet)
à Paris, Bruxelles, Londres

Le Gouvernement de la province prend à sa charge tous impôts argentins créés ou à créer.

Le Gouvernement s'engage à affecter tout l'Emprunt à la constitution du capital de la *Banque Provinciale de Corrientes*, qu'il emploiera intégralement en fonds nationaux 4 1/2 0/0 en or, dont les intérêts serviront exclusivement à garantir les intérêts et l'amortissement de l'Emprunt.

En outre, le service de l'Emprunt est garanti **spécialement et par privilège** : par les intérêts et dividendes des actions de la *Banque Provinciale de Corrientes* et par des pagarés représentant le produit, s'élevant à m$n **892.000**, de terres domaniales ; subsidiairement, **par les revenus généraux de la Province.**

Prix d'émission : 465 fr. (Jouissce 1er Janvier 1889) ramené, si on se libère à la répartition, à 462 fr. 50

ON PAIE
En souscrivant 50 »
A la répartition 100 »
du 10 au 15 février 150 »
du 10 au 15 mars 165 »

Le placement ressort à 6,48 0/0, sans compter la prime de remboursement

On souscrit : **Samedi 19 Janvier 1889**

Et dès à présent par correspondance :
Comptoir d'Escompte, 14, rue Bergère;
Société Générale, 54, rue de Provence;
Crédit Industriel, 72, rue de la Victoire.
On aura la cote officielle à Paris et à Bruxelles. 18588

FAITS DIVERS

Quelques notes sur le comte de Fife, qui doit épouser une des filles du prince de Galles.

Bien que très riche, le comte de Fife tient à augmenter sa fortune et il est intéressé dans une des grandes maisons de banque de la Cité, où il va travailler tous les jours.

Ce gendre de roi allant à son bureau, voilà qui est bien moderne.

Une rafle. — Depuis quelques nuits les agents de la Sûreté voyaient des ombres suspectes rôder autour de Saint-Germain-l'Auxerrois et disparaître tout à coup d'une façon inexplicable. Des lueurs étranges se dessinaient, rapides, derrière les vieux vitraux, à l'heure où la vieille église ne contient que la lueur éternelle et pâle de la lampe du sanctuaire.

La police veillait!

Or, hier matin, au petit jour, les employés de l'église se trouvaient tout à coup en face de trente individus, hommes et femmes, cachés sous la chaire et en train de démolir le calorifère pour mieux se réchauffer.

Les employés se voyant seuls à l'heure de l'ou-

MARCHÉS A TERME

Cours du 11 Janvier 1889

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés laines mères de la Plata et de l'Uruguay — Qualité peigné de fabrique 1 — Cours de la veille de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	Cours du jour de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	Qualité peigné courant 2 — Cours de la veille de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	Cours du jour de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	Peignés laines de Peaux de la Plata et de l'Uruguay dites laines d'Arles — Qualité peigné de fabrique 3 — Cours de la veille de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	Cours du jour de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	Qualité peigné courant 4 — Cours de la veille de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	Cours du jour de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres Français — Cours de la veille	du jour	Allemands — Cours de la veille	du jour	Peignés allemands Australie — Cours de la veille	du jour
Janvier	545 »	542½	542½	540 »	517½	517½	517½	515 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	515 »	525 »	525 »	... »	... »
Février	535 »	535 »	535 »	535 »	515 »	515 »	515 »	515 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	512½	525 »	522½	... »	... »
Mars	530 »	530 »	530 »	527½	510 »	510 »	510 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	512½	525 »	525 »	... »	... »
Avril	530 »	530 »	530 »	527½	510 »	510 »	510 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	512½	525 »	525 »	... »	... »
Mai	530 »	527½	527½	525 »	510 »	510 »	510 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	512½	525 »	525 »	... »	... »
Juin	530 »	527½	527½	525 »	510 »	510 »	510 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	512½	525 »	525 »	... »	... »
Juillet	530 »	527½	527½	525 »	510 »	510 »	510 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	512½	525 »	525 »	... »	... »
Août	530 »	527½	527½	525 »	510 »	510 »	510 »	510 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	515 »	512½	525 »	525 »	... »	... »
Septembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	525 »	525 »	... »	... »
Octobre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	525 »	525 »	... »	... »
Novembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	525 »	... »	... »	... »
Décembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »

LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Laines en suint de Buenos-Ayres — TYPE 1 (Correspondant au type prima bonne courante à peigné du Havre) — Cours de la veille de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	Cours du jour de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	TYPE 2 (Correspondant au type prima bonne courante à peigné d'Anvers) — Cours de la veille de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	Cours du jour de 11 h. 1/2	de 4 h. 1/2	LE HAVRE (par voie télégraphique) — Buenos-Ayres 1a bonne courante 36 0/0 — cours de la veille matin	soir	Cours du jour matin	soir	ANVERS (par télégraphe) — Buenos-Ayres 1a courante 34 0/0 — Cours de la veille	Cours du jour
Janvier	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	154 »	152 »	152 »	152 »	155 »	152 »
Février	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	157 »	156 »	155½	155½	150 »	147 »
Mars	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	157½	156 »	155½	155½	.. »	146 »
Avril	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	157½	156 »	155½	155½	... »	145 »
Mai	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	157½	156½	156 »	156 »	... »	... »
Juin	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	157½	156½	156 »	156 »	... »	... »
Juillet	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	157½	157 »	156½	156½	... »	... »
Août	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	158 »	157 »	156½	156½	... »	... »
Septembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	158 »	157½	157 »	157 »	... »	... »
Octobre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	158 »	157½	157 »	157 »	... »	... »
Novembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Décembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »